

Modification n°2 du PLUM

[REDACTED]  
[REDACTED]  
45100 Orléans

Je suis contre la modification portant sur les clôtures à La Source pour les raisons suivantes :

Pages 239 à 241 de la notice explicative 0.2.9.a

Il est proposé d'autoriser les clôtures faites de matériaux naturels à condition qu'ils soient recouverts de plantes grimpantes. Des exemples sont montrés, brandes de bruyère, canisses, bois tressés, alors que ces matériaux étaient expressément interdits page 10 du cahier d'Orléans 5.1.12.1 du précédent PLUM.

Dans les justifications on note :

- Le non respect du règlement avec l'utilisation de dispositifs occultant (bâches, panneaux de bois...),

- la difficulté à faire pousser les haies vives à l'ombre des arbres,

Ces deux justifications ne sont pas solides.

- Non respect du règlement : La faute est partagée :

L'habitant masque son terrain avec les dispositifs occultant les plus efficaces à court terme et les moins chers (bâches, canisse, panneaux de bois) par commodité, ignorance des règles et impunité.

La ville n'exerce plus de contrôle depuis des années

- Les haies poussent mal à l'ombre : Elles sont plantées à La Source depuis les années 1970, et se sont développées à tel point que la Ville a dû demander aux propriétaires de les élaguer car elles dépassaient trop sur le domaine public (avenue Balzac par exemple) Photo 2.

L'Atelier Cadre de vie du Conseil de quartier qui a longtemps combattu les dérives s'alarmait en 2022 "*de la recrudescence de bâches, panneaux et canisses enlaidissant le quartier et dégradant son image*".

Il ya déjà des exemples de clôtures en canisse d'une esthétique discutable.

Sans une volonté retrouvée de faire appliquer les règles, les bâches actuelles resteront en place et on aura en plus les canisses qui sont beaucoup moins chers que les autres dispositifs proposés.

Deux autres modifications sont apportées sans explications ou justifications :

02/04/2024

Suppression de la différence de règles pour les clôtures séparatives entre parcelles privées,

Obligation du grillage **souple** ce qui exclu les panneaux en fils soudés, les plus utilisés maintenant. Que deviennent les très nombreuses clôtures de ce type ? Destruction ? Si non, comment interdire au voisin d'en installer une nouvelle ?



Les haies poussent à l'ombre



Une clôture de canisse dégradée, mais une haie qui a poussée malgré l'ombre